Présentation
du Groupe SOWALFIN aux
entrepreneurs et porteurs
de projet en circuit court /
alimentation





DEPUIS 2002

- le Groupe SOWALFIN avec les Invests > PORTE D'ENTRÉE
- > partenaire de confiance pour accompagner LES ENTREPRENEURS WALLONS dans le montage financier de leur projet



une évolution vers une offre de services COMPLÈTE





6 PÔLES

CRÉATION CROISSANCE ECO-TRANSITION INNOVATION INTERNATIONAL **TRANSMISSION**

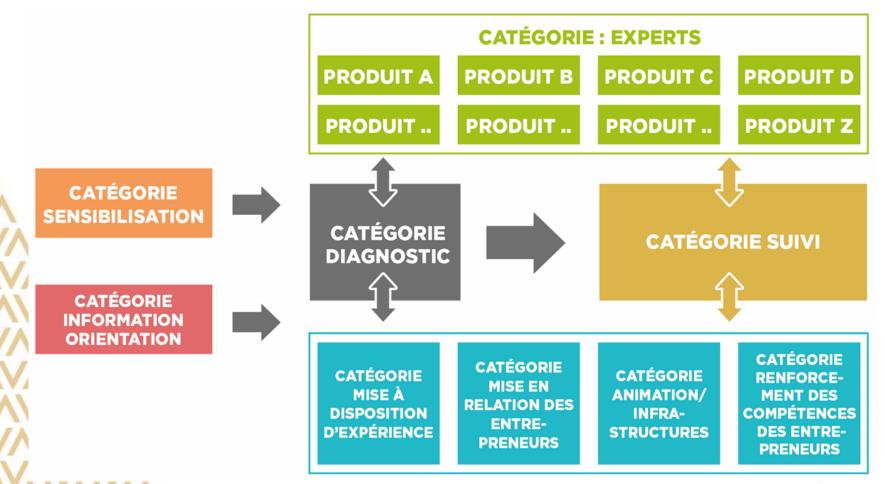


4 MÉTIERS

ORIENTATION SENSIBILISATION ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT



ACCOMPAGNEMENT





OPÉRATEURS D'ACCOMPAGNEMENT

- 1. Les Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI)
- 2. Les opérateurs d'animation économique
- 3. Les Agences conseil en économie sociale (ACES)
- 4. Les Structures d'accompagnement à l'autocréation (SAACE)
- 5. Réseau Entreprendre Wallonie (REW)
- 6. Les incubateurs étudiants



7. LE CENTRE WALLON DE RÉFÉRENCE DES CIRCUITS COURTS (SOWALFIN)

- Capitalisation des bonnes pratiques au niveau wallon et publication de celles-ci
- Organisation de voyages d'études
- Commandes d'études
- Gestion de la base de données Craft



7. LE CENTRE WALLON DE RÉFÉRENCE DES CIRCUITS COURTS (SOWALFIN)

Page spécifique pour l'orientation des porteurs de projets

https://www.1890.be/solution/entreprendre-en-circuit-court-tour-dhorizon-des-possibilites-daccompagnement-et-de-financement

Accompagnements spécifiques

logistique/supply chain via Logistics in Wallonia:

- Diagnostic supply chain
- Accompagnement personnalisé
- Formations
- Appels à idée
- Ateliers confrontation besoins/expertise

https://www.logisticsinwallonia.be/fr/diagnostic-logistiquecircuits-courts

7. LE CENTRE WALLON DE RÉFÉRENCE DES CIRCUITS COURTS (SOWALFIN)

Projet hubs circuits courts:

- Construction d'infrastructure pour le stockage, conditionnement et transformation de produits alimentaires en circuits courts
- Accompagnement au développement d'acteurs économiques pour l'exploitation des ateliers

Membre du collège wallon de l'alimentation durable





FINANCEMENT

CRÉATION **CROISSANCE ÉCO-TRANSITION** INNOVATION INTERNATIONAL **TRANSMISSION**



Critères d'éligibilité

Être une PME (société ou indépendant)

Avoir un siège d'exploitation en Wallonie

Exercer une activité reprise dans un des secteurs d'activités admis

Ne pas être en difficulté financière.



Fonctionnement des produits

Co-financement:

- Complémentaire à un crédit bancaire, un prêt coup de pouce ou un leasing
- Via un prêt subordonné à taux inférieur à celui de la banque
- Possibilité de franchise en capital

Garantie:

Garantie de maximum 75% sur des crédits bancaires

Financement direct (certains produits):

- Possibilité d'intervention seule de la Sowalfin
- Via un prêt subordonné à taux inférieur à celui de la banque
- O Possibilité de franchise en capital

Intervention en capital:

Via les invests



Combinaison des produits

Possibilité de combiner plusieurs produits dans le respect des plafonds et critères d'éligibilité



Produit mixte automatique (SOCAMUT)

Une garantie SOCAMUT de max. 75% d'un crédit bancaire de max. 50.000€

ET/OU

Un **prêt subordonné SOCAMUT** de max. 50% du crédit bancaire max 25.000€

→ Taux: 2% inférieur à la banque: min 1,25%

Automatique (pas d'analyse, délégation de la décision à la banque)





Financement de la transition bas carbone

- Amélioration de l'efficacité énergétique :
 - de l'outil de production

Ex : optimisation de l'installation, récupération de chaleur, isolation de tuyaux, régulation, comptage, ...

des bâtiments/bureaux

Ex : isolation, chassis, changement de système de chauffage (chaudière,...)/froid (climatisation), éclairage, cogénération, ...

- Production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables (consommée par la TPE/PME)

 Ex : PV, éolien, géothermie, ...
- Gaz fluorés: modification ou renouvellement des installations (frigo, chambres froides, clim, congélateurs
- Projets éco-innovants ayant un impact direct sur les émissions de CO2 innovations produits,



Un financement attractif, souple et rapide

Type de financement :	* Prêt sous toutes ses formes (subordonné, garanti, CT, LT,) * Capital
Conditions financières :	* Taux IRS + marge en fonction du risque et de l'impact du projet * Capital (aux mêmes conditions que le privé)
Franchise :	Possibilité de franchise (prêt), en fonction du projet
Plafond :	* Max 1 million €/projet * Max 3 millions € encours/PME



Coup de pouce de la famille, d'un ami, de sympathisants...





Garantie conditionnelle de 30%

> Max. 125.000€

Prêt remboursable à terme

4, 6, 8 ou 10 ans

Taux d'intérêt entre 0,875% et 1,75 %

Crédit d'impôt de 4%

(4 premières années fiscales)

ou de 2,5%!

Possibilité prêt conjoint Sowalfin



Max. 250.000€

Accès à des fonds propres de façon simple et rapide



Pour les plus gros besoins

Co-financement:

- Complément à un crédit bancaire, prêt coup de pouce ou un leasing correspondant à un prêt subordonné de minimum 25.000€ et de maximum 500.000€
- Maximum 40% du besoin total de l'entreprise.
- Taux de 2% inférieur à celui de la banque avec un minimum de 1,25% ou 1,75% en fonction du type de besoin
- → Durée max de 15 ans

Garantie:

Garantie de maximum 75% sur des crédits bancaires de maximum 1,5M€

Durée max de 10 ans



Exemple de montage financier Installation d'un nouveau point de vente

Dépenses		Sources de financement	
Aménagements	70.000€	Effort propre	5.000€
Trésorerie de départ, stocks	50.000€	Prêt Coup de pouce	15.000€
		Crédit bancaire garanti par SOCAMUT à 75%	50.000€
		Prêt subordonné SOCAMUT	25.000€
		Ligne CT banque garantie à 75% par une SCM	25.000€
	120.000€		120.000€

Partage du risque			
Entrepreneur et son entourage	20 000 €		
Banque	18 750 €		
Groupe Sowalfin	81 250 €		



Déductions pour investissements

<u>Législation</u>

Les déductions pour investissement au niveau fédéral sont régies par les articles 69 et 201 du CIR92 (code d'impôt sur le revenu) Voir sur le <u>lien</u>

<u>Formes</u>

Déduction d'impôt dans la déclaration fiscale

Bénéficiaires

Toutes les sociétés:

- Entreprises commerciales
- Entreprises industrielles
- Entreprises agricoles
- Titulaires de professions libérales

Investissements concernés:

- Immobilisations amortissables (pas terrains ni immo financière):
 - Corporelles ou incorporelles
 - Acquises ou constituées à l'état neuf
 - Durant l'exercice comptable
 - Affectées à l'exercice de l'activité professionnelle en Belgique

<u>Investissements exclus</u>:

- Les immobilisations amorties sur moins de 3 ans
- Les voitures et voitures mixtes
- Frais accessoires et couts indirects non amortis en même temps que les immo
- Investissements réalisés par des contribuables imposés selon des bases forfaitaires

Taux de déduction en une fois:

- Pour personnes physiques:
 - 20% taux de base pour investissement ordinaire
 - 13,5% pour brevets, invest économie d'énergie, invest pour R&D respectueux de l'environnement et les systèmes d'extraction et d'épuration d'air dans l'Horeca
 - 20,5% pour investissements de sécurisation
- Pour les sociétés:
 - 20% taux de base pour investissement ordinaire*
 - 13,5% pour brevets, invest économie d'énergie, invest pour R&D respectueux de l'environnement et les systèmes d'extraction et d'épuration d'air dans l'Horeca
 - 3% pour les invest encourageant la réutilisation de récipients pour boissons et produits industriels
 - 20,5% pour investissements de sécurisation**
 - 30% pour les navires des sociétés qui recueillent exclusivement des bénéfices provenant de la navigation maritime.

^{*}Uniquement pour les PME selon l'art15 du codes des sociétés.

^{**} Uniquement pour les sociétés visées par l'art15 du codes des sociétés et celles visées pour l'art 201 alinéa1er, 1° du CIR92

Base pour le calcul du montant déductible:

Calculé sur la valeur d'investissement qui sert de base au calcul des amortissements.

Application de la déduction:

- Déduction sur base des bénéfices de la période imposable de l'acquisition ou la constitution de l'immobilisation.
- La déduction s'applique après toute imputation ou autre déduction
- La déduction peut être reportées sans limite de temps en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices*

^{*} Report de maximum 1 an pour les autres investissements qui sont liés directement à l'activité économique réellement exercée par la société



Christopher BOSNY
Conseiller CC/alimentation
Centre wallon de référence
des circuits courts
cbosny@sowalfin.be
0496/27.15.85

Avez-vous des questions?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION